

## Comment fonctionnent les missions?

### Qui nous informe des missions possibles ?

Votre Délégué et ou les animateurs d'activité lors des réunions mensuelles et par mail

### D'où proviennent les missions ?

Essentiellement de votre Délégation  
Complémentairement des autres Délégations

### Qui est chargé de développer les missions ?

C'est une démarche qu'on souhaite organisée et collective

#### Démarche organisée

- Par activité : entreprises, enseignement, collectivités, social-insertion, international en souhaitant pour chaque activité un animateur qui s'entoure des adhérents qui ont envie de s'investir sur ce domaine particulier
- Par des offres conçues pour faciliter nos contacts avec des responsables d'activités (transition numérique, offre lycées-collèges, offre aux entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire, conférences, etc.)
- Par une présentation structurée du Bénévolat de compétences et de l'offre ECTI
- Par les efforts que nous développons en communication (réseaux sociaux, media, leaders d'opinion)

#### Démarche collective

- Le développement des missions est lié à la capacité de mobilisation des adhérents de votre Délégation
- Les Délégués et les animateurs des activités ont un rôle capital à jouer sur les initiatives à prendre. Mais sans vous le développement sera réduit

### Quelles sont les conditions pour réaliser une mission ?

Vérifier que vos compétences répondent à la mission proposée dont l'énoncé est toujours précis

Vérifier votre disponibilité sur l'agenda proposé (les missions sont souvent courtes)

Signer la convention de mission : votre signature vous engage à mener la mission à son terme

Respecter notre code de déontologie

### Quel est notre code de déontologie ?

Ne pas prendre la place d'un salarié

Ne pas faire de concurrence déloyale au secteur marchand

Respecter la législation de l'emploi

Préserver la confidentialité des informations

Remplir exclusivement un rôle d'accompagnement

